

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 février 2025	N° 2025-17

Convocation du 24 janvier 2025

Aujourd'hui vendredi 7 février 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à Mme Stephanie ANFRAY
M. Max COLES à M. Eric CABRILLAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Anne-Eugénie GASPAR à Mme Françoise FREMY
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Stéphane PFEIFFER
M. Jérôme PEScina à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Fabrice MORETTI
M. Jean-Baptiste THONY à M. Michael RISTIC
M. Jean TOUZEAU à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h27
M. Stéphane MARI à partir de 15h27

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

EXCUSE(S) :

Monsieur Guillaume GARRIGUES.

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105681-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025 Publié : 13/02/2025
--

	Conseil du 7 février 2025	<i>Délibération</i>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2025-17

**Dispositif d'aide à la mobilité courte durée des doctorants de la métropole bordelaise
- Désignation d'un représentant - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Compétente en matière de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche depuis son passage au statut de métropole (loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), Bordeaux Métropole a souhaité soutenir depuis 2021 les jeunes chercheurs du territoire métropolitain.

1. Soutien aux activités de recherche des doctorants

En matière de recherche, la stratégie de la Métropole vise à favoriser la production et la diffusion des connaissances, à travers notamment un soutien aux activités et acteurs qui contribuent à renforcer les liens entre savoirs et territoire métropolitain, aux modalités innovantes de production des savoirs et à la diffusion des connaissances pour bénéficier au plus grand nombre. 5ème pôle d'enseignement supérieur et de recherche français, le territoire accueille plus de la moitié des étudiants de Nouvelle Aquitaine et constitue le principal pôle de recherche de la région avec plus de 130 structures de recherche publiques, 3 800 enseignants chercheurs dans le public et près de 2 500 doctorants, dont 500 sont diplômés tous les ans ce qui représente 55% des diplômes de doctorat délivrés à l'échelle de la région.

La formation doctorale revêt une importance fondamentale pour l'avancement de la connaissance et la promotion de la recherche locale. Au travers de sujets de recherche innovants, les travaux des doctorants participent à l'effort global de réponse aux grands enjeux économiques et sociétaux à venir. Par leur formation et les travaux menés, les doctorants constituent les acteurs de la recherche de demain mais également un vivier précieux de talents pour les entreprises et les structures publiques ayant besoin de profils hautement qualifiés tournés vers la recherche et l'innovation. La réussite des doctorants est un enjeu pour la Métropole au même titre que le soutien aux chercheurs et aux activités de recherche qui font l'excellence du territoire.

2. Dispositif d'aide à la mobilité courte durée des doctorants

Tout au long de leur formation, les doctorants sont amenés à participer, en France et à l'étranger, à des temps d'échanges sur leurs travaux scientifiques : congrès, colloques, conférences, journées d'études, etc. Ces rencontres sont indispensables afin de communiquer, confronter et débattre sur les résultats de leurs recherches avec des chercheurs de leur champ d'étude ou leur discipline en dehors de leur laboratoire. Ce sont des étapes essentielles qui viennent enrichir leur travail et leur permettent de créer un réseau propice à leur insertion professionnelle, au sein ou en dehors de la recherche. Ces déplacements dans des rencontres scientifiques contribuent à la réalisation et à la qualité

des travaux menés et confèrent, en outre, une visibilité pour la recherche produite sur notre territoire et positionne celui-ci comme favorable au développement des activités de recherche.

Dans cet objectif de soutenir les doctorants dans leurs parcours et ainsi contribuer à leur réussite, mais également à rendre davantage visible la qualité de la recherche menée sur le territoire métropolitain et le soutien de Bordeaux Métropole aux activités et acteurs de la recherche, la Métropole a lancé en 2021 un dispositif de soutien - inédit en France - destiné aux doctorants en sciences humaines et sociales inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche du territoire afin de leur apporter une aide financière dans leurs déplacements pour participer à des rencontres scientifiques. Il consiste en un système de bourses attribuées dans une enveloppe annuelle maximale de 40 000 euros et dont le montant dépend de la destination : 230 euros en France métropolitaine, 400 euros en Europe et 690 euros pour un déplacement international et Outre-Mer. Un complément forfaitaire de 100 euros est attribué le cas échéant pour participer aux frais d'inscription. Les conditions d'attribution tiennent compte du soutien du laboratoire, de la pertinence du déplacement dans le parcours du doctorant et du financement public dont il bénéficie (priorité aux doctorants non financés ou exerçant une activité rémunérée en dehors du champ universitaire).

3. Bilan de l'appel à candidatures 2024

Ouvert en février et clos en novembre 2024, ce dispositif a permis d'attribuer 81 bourses à des doctorants de 31 disciplines des sciences humaines et sociales. Les sujets de thèse des doctorants montrent la richesse et la diversité des travaux menés sur le territoire. En 2024, ces jeunes chercheurs ont été soutenus pour aller communiquer dans des conférences et congrès internationaux dans 21 pays et vers 57 destinations :

- 32% des déplacements ont eu lieu en France, dans 16 villes françaises,
- 36% en Europe (Royaume-Uni, Italie, Autriche, Allemagne, Belgique, Suisse, Espagne, Portugal, Chypre, Roumanie, République Tchèque),
- 32% dans le reste du monde (Etats-Unis, Canada, Mexique, Costa Rica, Turquie, Maroc, Côte d'Ivoire, Sénégal et Madagascar).

Pour sa troisième année complète de mise en œuvre, le dispositif reste un succès avec une augmentation du nombre de candidatures de 9% par rapport à 2023, et de 86% par rapport à 2022.

De plus, ce dispositif s'adresse en priorité aux étudiants les plus modestes et en premier lieu les doctorants ne bénéficiant pas d'un financement pour leur thèse. En 2024, les doctorants non financés ont été les premiers bénéficiaires de cette aide, avec 67% des aides qui leur ont été attribuées contre 33% pour les doctorants financés.

Ces éléments confirment l'inscription du dispositif dans le paysage des aides aux acteurs de la recherche, sa visibilité et son adéquation avec les besoins exprimés. Les retours de la communauté universitaire confirment l'importance de ce soutien pour accompagner les étudiants dans leur projet de recherche et contribuer à leur réussite, tout en rendant davantage visible la recherche menée sur le territoire métropolitain.

4. Dispositif 2025 et appel à candidatures

Une aide pour assister à des rencontres scientifiques sera attribuée en 2025 à destination des doctorants en sciences humaines et sociales de la métropole bordelaise, dans le cadre d'un appel à candidature et dans une enveloppe annuelle maximale de 40 000 euros. Le règlement de l'appel à candidatures est annexé à la présente délibération. Les candidatures seront étudiées au regard des critères établis, puis validées par la Commission d'attribution métropolitaine composée d'un élu métropolitain désigné par le Conseil de Bordeaux Métropole et d'agents des services de Bordeaux Métropole (direction Enseignement supérieur et rayonnement, direction appui administrative et financière de la direction générale Développement économique). Cette commission se réunira trois fois par an. Le bénéficiaire devra justifier de sa participation dans le mois qui suit son déplacement, faute de

quoi il devra rembourser la somme versée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales, notamment son point I-1°-e,

VU la délibération n°2016-425 du Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016 relative à la stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'Enseignement supérieur, de recherche et d'innovation,

VU les délibérations n°2021-450, n°2022-27, n°2023-29 et n°2024-23 du Conseil de Bordeaux Métropole relatives à la mise en place d'un dispositif de soutien à la mobilité courte durée des doctorants de la métropole bordelaise,

VU la délibération n°2024-724 du Conseil de Bordeaux Métropole du 6 décembre 2024 relative à l'adoption du budget 2025 - ouverture des crédits provisoires en fonctionnement et en investissement dans le cadre des articles L.1612-1 et L.5217-10-9 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les modalités de production de la recherche et la valorisation des travaux menés dans les établissements du territoire de la métropole, la diffusion des connaissances et la professionnalisation des étudiants,

DECIDE

Article 1 : d'octroyer à des doctorants une aide à la mobilité courte durée, selon le règlement de l'appel à candidatures établi par Bordeaux Métropole, sur des projets retenus en 2025 et dans le cadre d'une enveloppe budgétaire de 40 000 euros maximum,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à attribuer les aides individuelles par arrêté aux doctorants sélectionnés par la Commission d'attribution métropolitaine, dans le respect des conditions et montants forfaitaires arrêtés dans le règlement de l'appel à candidatures,

Article 3 : de désigner Baptiste Maurin comme membre de la Commission d'attribution des aides à la mobilité des doctorants,

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 65, article 65131, fonction 23, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente du vote du budget primitif.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés – Désignation effectuée.

Ne prend pas part au vote : Monsieur MAURIN

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 février 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------